

9 62  
du délai de demande - (cause = abus de faillites  
et incertitude sur le nombre) -  
La loi a chargé M. Engel de rédiger  
son rapport -

Le 5 Mars 1931

La loi des Requis Libérés s'est réunie sous la  
présidence de M. Engel.  
Elle a procédé à la désignation de 2 rapporteurs  
M. Edouard-Lacroix a été désigné comme  
rapporteur du

PROJET DE LOI <sup>1274</sup>

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Tendant à assurer le fonctionnement du compte  
spécial de compensation prévu par l'article 87  
de la loi du 30 mars 1929 relatif aux frais sup-  
plémentaires pour produits finis de l'industrie,

M. Vincent Savillon a été désigné comme rapporteur  
du

PROJET DE LOI <sup>1281</sup>

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Ayant pour but de modifier l'article premier  
de la loi du 6 avril 1930,